



Traité Mé'ilah

Michna 1 - Chapitre 5

הנִגְנָה שְׁוֹה פְרֹטָה מִן פֶּקְדֵשׁ,
אַף עַל פִי שֶׁלֶא פָגָם, מַעַל,
דָבָרִ בְּבִי עֲקִיבָא.

וחכמים אומרים:
כָל דָבָר שִׁישׁ בּוֹ פָגָם,
לֹא מַעַל, עַד שִׁיפָגָם;
וְכָל דָבָר שָׁאֵין בּוֹ פָגָם,
כִּיון שְׁגַנְבָנָה, מַעַל.
כַּיְצַד?

נִתְנָה קַטְלָא בְצֹאָרָה,
טִבעָת בְּיַדָה,
שִׂתְתָּה בְכּוֹס שֶׁל זָקָב,
כִּיון שְׁגַנְבָנָית, מַעַלָה.

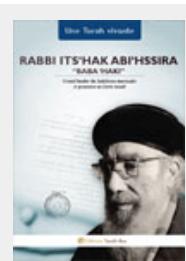
לְבָש בְּסָלָק,
כְּסָה בְּטִילָת,
בְּקָע בְּקָרְדוֹם,
לֹא מַעַל, עַד שִׁיפָגָם.

תָלָש מִן הַמְּטָאָת כְּשָׁהִיא פִיה,
לֹא מַעַל, עַד שִׁיפָגָם;
כְּשָׁהִיא מִתָּה,
כִּיון שְׁגַנְבָנָה, מַעַל:

Celui qui tire d'un objet consacré un bénéfice égal à [la valeur d']une perouta, même s'il ne l'a pas endommagé, est] responsable de son mauvais usage ; [c'est ce] qu'affirme Rabbi 'Akiva. Et les Sages disent : [En ce qui concerne] tout objet [consacré susceptible d'être] endommagé, on n'est pas responsable de son mauvais usage tant qu'on [ne lui a pas causé un dommage d'une perouta] ; et [en ce qui concerne un objet] qui n'a pas [le potentiel d'être]

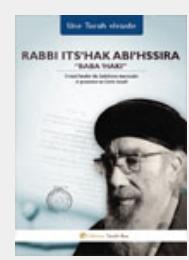
Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.





endommagé, dès qu'on en tire un bénéfice, on est responsable de son mauvais usage. [La Michna explique :] Comment cela ? [Si une femme] met une chaîne [en or consacrée [ketala]] autour de son cou, ou une bague en or à sa main, [c'est-à-dire à son doigt], ou si l'on boit dans une coupe en or consacrée, [puisque]ils ne sont pas endommagés par l'usage], dès qu'on en tire un bénéfice [égal à la valeur d'une perouta], on est responsable de son mauvais usage [me'ilah]. [Celui qui] porte un vêtement consacré, [se couvre] d'un vêtement [consacré] ou coupe [du bois] avec [une hache consacrée, n'est] pas possible d'un abus jusqu'à ce qu'il [lui cause un dommage d'une perouta]. Celui qui tire un profit d'un sacrifice pour le péché alors qu'il est vivant [n'est] pas possible d'un abus [me'ilah] jusqu'à ce qu'il [lui cause un dommage d'une perouta]. Lorsqu'il est mort, dès qu'il en tire un profit [égal à la valeur d'une perouta, il est possible d'un abus [me'ilah].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions